

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Jean-Baptiste GOUTTENOIRE
Mickaël GOUVARY
Erwan LE BOEUF
Géraldine LE BRETON
David LE LIBOUX
François-Xavier LE PAIH
Gilles LE SQUER

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

OGEC COLLEGE SACRE COEUR

Association

4, rue Porte Bergault

B.P. 12

56801 PLOERMEL Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 août 2023

www.ouestconseils.bzh 

OUEST CONSEILS VANNES 36 bd de la Résistance - Immeuble Golfe Affaires - CS 92092 - 56003 VANNES Cedex
Tél. 02 97 26 73 00 - Email : contactvannes@ouestconseils.fr

Cabinet Colin Henrio - S.A.S. au capital de 1 000 000 € - R.C.S. VANNES 876 680 166 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la CRCC Ouest Atlantique

BREST - QUIMPER - LORIENT - AURAY - VANNES - MUZILLAC



SOMMAIRE

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
2. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023

Aux membres de l'Association OGEC COLLEGE SACRE COEUR,

▪ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC COLLEGE SACRE COEUR relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions d'investissements en milieu associatif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

▪ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

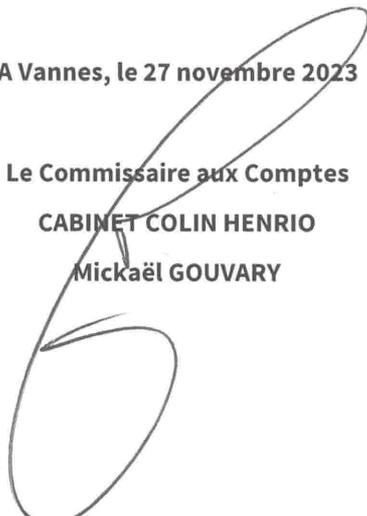
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Vannes, le 27 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

CABINET COLIN HENRIO

Mickaël GOUVARY



BILAN						
ACTIF (En Euros)		Valeurs au 31/08/23			Valeurs au 31/08/22	Valeurs au 31/08/21
		Val. Brutes	Amort. &Prov.	Val. Nettes		
Actif immobilisé	Frais d'établissement					
	Concessions, Brevets, droits simil.	6 479	6 479			173
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations incorporelles	6 479	6 479			173
	Terrains et aménagements	242 239	132 540	109 700	119 962	130 225
	Constructions sur sol propre					
	Constructions sur sol d'autrui	10 016 811	5 363 246	4 653 565	4 207 455	4 538 496
	Installations techniques, mat et outillage	1 274 585	898 154	376 431	417 789	424 830
	Autres immobilisations corporelles	115 141	68 062	47 079	39 592	36 008
	Immobilisations corporelles en cours	473 171		473 171	534 615	100 591
	Avances et acomptes					
	Immobilisations Corporelles	12 121 948	6 462 002	5 659 946	5 319 414	5 230 150
	Participations	922		922	922	860
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	630 000		630 000	564 500	432 000
Autres immobilisations financières	600		600	600	429	
Immobilisations financières	631 522		631 522	566 022	433 289	
Comptes de liaison permanents						
Comptes de liaison (produits)						
Comptes de liaison						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 759 949	6 468 481	6 291 468	5 885 436	5 663 612	
Actif circulant	Stocks et en-cours					
	Avances et acomptes versés sur commandes	385		385		
	Usagers (familles, élèves)	34 243	11 091	23 153	34 151	27 448
	Usagers douteux, litigieux	10 572		10 572		3 910
	Fournisseurs débiteurs					67 523
	Personnels et organismes sociaux	554		554		787
	Etat et autres Collectivités publiques	195 230		195 230	293 935	176 169
	Autres créances	1 506		1 506	1 432	4 869
	Créances	242 104	11 091	231 014	329 518	213 182
	Valeurs mobilières de placement	252 876		252 876	603 526	1 414 614
	Valeurs mobilières de placement	252 876		252 876	603 526	1 414 614
	Banques, Etablissements financiers et assimilés	1 517 527		1 517 527	1 741 117	801 563
	Caisses	198		198	220	75
	Régies d'avances et accreditifs					
Virements internes						
Disponibilités	1 517 724		1 517 724	1 741 337	801 637	
Charges constatées d'avance	52 672		52 672	50 520	40 499	
Charges constatées d'avance	52 672		52 672	50 520	40 499	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 065 762	11 091	2 054 671	2 724 902	2 538 720	
TOTAL ACTIF GENERAL	14 825 711	6 479 572	8 346 139	8 610 338	8 202 332	

OUEST CONSEILS VANNES
SAS Cabinet COLIN HENRIO
 36A boulevard de la Résistance
 CS 92092
 56003 VANNES CEDEX
 Siret : 876 680 166 00041

BILAN					
PASSIF (En Euros)	Valeurs au 31/08/23			Valeurs au 31/08/22	Valeurs au 31/08/21
	Val. Brutes	Amort. &Prov.	Val. Nettes		
Valeur du patrimoine intégré	1 773 437		1 773 437	1 773 437	1 773 437
Fonds statutaires					
Apports sans droit de reprise					
Legs et donations avec contrepartie à l'actif					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'invest.affect.biens renouvelables					
FONDS PROPRES STATUTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	1 773 437		1 773 437	1 773 437	1 773 437
Réserves statutaires					
Réserves d'investissements	2 657 578		2 657 578	2 190 757	1 759 982
Réserves de trésorerie					
Autres réserves					
RESERVES	2 657 578		2 657 578	2 190 757	1 759 982
REPORT A NOUVEAU	1 470 626		1 470 626	1 470 626	1 470 626
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	162 705		162 705	466 821	430 775
TOTAL DES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	6 064 346		6 064 346	5 901 640	5 434 820
Apports avec droit de reprise					
Legs et donations assortis d'une obligation					
Subventions d'invest.affect.biens renouvelables					
TOTAL DES FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE					
Taxe apprentissage	69 700	69 284	415	2 863	8 190
Subventions d'investissements	904 798	649 288	255 511	306 110	308 993
TOTAL DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES	974 498	718 572	255 926	308 973	317 183
TOTAL FONDS PROPRES	7 038 844	718 572	6 320 271	6 210 613	5 752 003
Provisions					
Provisions pour risques					21 270
Provisions pour pensions et obligations simil.	48 147		48 147	35 577	35 546
Provisions pour gros entretien					
Provisions pour charges					
TOTAL PROVISIONS	48 147		48 147	35 577	56 816
FONDS DÉDIÉS					
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				1 439	4 026
Fonds dédiés sur dons manuels affectés					
Fonds dédiés sur legs et donations affectés					
TOTAL FONDS DÉDIÉS ①				1 439	4 026
LIAISON					
Comptes de liaison permanents					
Comptes de liaison (charges)					
TOTAL COMPTES DE LIAISON					
Dettes					
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit ②	1 693 611		1 693 611	1 881 630	2 067 820
Avances et acomptes reçus des usagers	343		343	1 530	1 646
Dettes fournisseurs	77 787		77 787	55 805	42 014
Dettes fiscales et sociales	57 256		57 256	79 859	99 457
Dettes sur immobilisations	139 036		139 036	269 058	88 590
Autres dettes	7 053		7 053	65 435	82 245
Produits constatés d'avance	2 634		2 634	9 392	7 716
TOTAL DETTES ③	1 977 721		1 977 721	2 362 709	2 389 487
TOTAL PASSIF GENERAL	9 064 711	718 572	8 346 139	8 610 338	8 202 332

①Détail dans l'Annexe

②Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 0 €

③Dont à plus d'un an : 1 503 665 €, dont à moins d'un an : 474 056 €

QUEST CONSEILS VANNES
 SAS Cabinet COLIN HENRIO
 36A boulevard de la Résistance
 CS 92092
 56003 VANNES CEDEX
 Siret : 876 680 166 00041

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

CHARGES (En Euros)	2022/23	2021/22	2020/21	Variations N/N-1	
Appointements bruts	459 697	444 567	416 081	15 130	3,4%
Rémunérations diverses	2 676	383		2 293	598,7%
Charges sociales & assimilées	169 063	162 116	152 869	6 946	4,3%
Charges fiscales & assimilées	25 485	20 277	20 999	5 208	25,7%
Autres charges de personnel					
Charges soc. pers.contractuel d'Etat	21 851	19 665	18 131	2 186	11,1%
Personnel intérimaire & extérieur			142		
Remboursement de charges de personnel	-465	-1 301	-904	836	64,2%
COUTS DE PERSONNEL	678 306	645 707	607 317	32 599	5,0%
Matières premières stockées & var. stocks					
Prestations de services restauration	372 699	358 279	342 117	14 419	4,0%
Prestations de services nettoyage des locaux & Esp.verts	77 732	75 871	82 365	1 861	2,5%
Prestations de services hébergement ext.					
Prestations de services liées à la scolarité (assur, voy., loisirs)	259 708	212 965	38 582	46 743	21,9%
Prestations de services autres	3 011	2 253	1 367	757	33,6%
Energies, fluides	125 074	86 827	82 703	38 246	44,0%
Denrées alimentaires					
Fournitures d'entretien & administratives	22 044	25 373	21 506	-3 328	-13,1%
Matières, fournitures & petits matériels divers	615	1 579	2 264	-964	-61,0%
Budgets pédagogiques	65 422	61 978	48 830	3 444	5,6%
Marchandises revendues	8 472	522	3 295	7 950	-
CONSOUMMATIONS	934 777	825 648	623 030	109 129	13,2%
Sous-traitance générale					
Redevances de crédit-bail					
Locations immobilières					
Locations mobilières	252	318	868	-66	-20,8%
Entretien & réparations de biens immobiliers	18 966	9 938	11 317	9 028	90,8%
Entretien & réparations de biens mobiliers	7 385	5 845	6 977	1 540	26,4%
Contrats de maintenance	43 089	38 912	35 266	4 177	10,7%
Assurances	25 076	19 490	24 981	5 586	28,7%
Charges diverses	2 884	613	2 491	2 270	370,3%
SERVICES EXTERIEURS	97 651	75 116	81 898	22 535	30,0%
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	19 454	20 953	11 020	-1 499	-7,2%
Publicité, publications & relations publiques	2 753	2 964	4 142	-210	-7,1%
Transports biens & transports collectifs	2 615	1 906	1 650	710	37,2%
Déplacements, missions & réceptions	9 558	5 044	4 103	4 515	89,5%
Frais Postaux & télécommunications	7 257	9 182	9 176	-1 926	-21,0%
Cotisations & charges diverses	132 059	132 053	142 602	7	0,0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	173 697	172 101	172 697	1 596	0,9%
Impôts & taxes relatifs aux locaux	19 759	18 585	17 989	1 174	6,3%
Autres impôts & taxes	1 853	1 546	1 556	307	19,9%
AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	21 612	20 131	19 545	1 481	7,4%
Pertes sur créances irrécouvrables					
Charges diverses de gestion courante	22 944	18 870	20 643	4 074	21,6%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 944	18 870	20 643	4 074	21,6%
Charges d'intérêts	17 064	18 892	18 948	-1 828	-9,7%
Charges nettes sur cession de VMP					
Autres charges financières					
CHARGES FINANCIERES	17 064	18 892	18 948	-1 828	-9,7%
Dotations aux amortissements	484 324	455 395	368 116	28 930	6,4%
Dotations aux provisions pour risques	12 668	1 825	4 156	10 844	594,2%
Dotations aux provisions pour dépréciations	2 763	4 265	3 723	-1 502	-35,2%
Dot. prov. pour risques/charges financières					
Engagements à réaliser sur ressources affectées					
DOTATIONS AUX AMORT. & PROVISIONS	499 756	461 485	375 995	98 271	8,3%
Impôts sur personnes morales sans but lucratif	1 096	1 232	5 293	-136	-11,0%
IMPOTS SUR PERSONNES MORALES SANS BUT LUCRATIF	1 096	1 232	5 293	-136	-11,0%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 446 904	2 239 183	1 925 361	207 721	9,3%

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS (En Euros)	2022/23	2021/22	2020/21	Variations N/N-1	
Participation : Contribution des familles	369 004	369 230	368 281	-226	-0,1%
Participation : restauration	587 738	563 918	525 261	23 821	4,2%
Participation : hébergement					
Participation : apprentissage (Rest/Heberg)					
Participation : autres					
Rabais, remises & réductions accordés	-8 420	-10 211	-9 906	1 791	17,5%
RESSOURCES PRIVEES	948 322	922 937	883 636	25 385	2,8%
Concours Etat	525 838	510 625	521 831	15 212	3,0%
Concours Région					
Concours Département	512 028	498 519	472 054	13 509	2,7%
Concours Communes & Gprt de Communes					
Concours Etab.publics (Form.continue)					
Concours par entreprises (Taxe apprentissage)		11 301	9 002	-11 301	-100,0%
Autres Concours & Report de Concours					
CONCOURS PUBLICS	1 037 865	1 020 445	1 002 887	17 420	1,7%
Subventions Etat	3 071	10 221	2 811	-7 150	-70,0%
Subventions Région					
Subventions Département	34 265	29 234	29 423	5 031	17,2%
Subventions Communes	21 072	18 718	17 952	2 354	12,6%
Subventions par entreprises (Taxe apprentissage)	2 160			2 160	
Autres subventions d'exploitation					
Report de subventions					
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	60 567	58 173	50 186	2 394	4,1%
Produits des services dans l'intérêt du personnel	12 445	12 701	36 897	-256	-2,0%
Prestat. annexes élèves (Sorties, voyages, assurance, ...)	242 559	187 933	29 329	54 626	29,1%
Ventes de marchandises aux élèves	16 219	16 499	14 881	-280	-1,7%
Mise à disposition de personnels facturées	27 104	23 749	17 273	3 355	14,1%
Autres Prestations annexes aux tiers & divers	42 186	47 468	845	-5 282	-11,1%
Participations et Prestations de formation permanente					
Prestations au CFA					
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	340 512	288 349	99 225	52 163	18,1%
Cessions ou vente de produits					
Rabais, remises et réductions accordées					
CESSIONS OU VENTE DE PRODUITS					
Productions immobilisées					
PRODUCTIONS IMMOBILISEES					
Revenus des immeubles non affectés aux activités scolaires					
Ressources liées à la générosité du public					
Contributions financières	428	2 174		-1 745	-80,3%
Cotisations					
Quote-part subventions d'équipement affectées au résultat					
Participation aides à l'emploi					
Autres produits divers de gestion courante	51	25	36	26	106,5%
AUTRES PRODUITS DIVERS	479	2 198	36	-1 719	-78,2%
Revenus des immobilisations financières					
Revenus des valeurs mobilières de placement					
Autres produits financiers	10 111	12 793	13 730	-2 682	-21,0%
PRODUITS FINANCIERS	10 111	12 793	13 730	-2 682	-21,0%
Reprises sur amortissements et provisions des immeubles					
Reprises sur provisions pour risques	98	1 795		-1 696	-94,5%
Reprises sur provisions pour dépréciations actifs circulants	3 145	3 699	187	-554	-15,0%
Reprises sur provisions pour risques et charges financiers					
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 439	2 588	1 639	-1 149	-44,4%
REPRISES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 682	8 081	1 825	-3 400	-42,1%
Transferts de charges d'exploitation	3 214	1 724		1 491	86,5%
TRANSFERTS DE CHARGES	3 214	1 724		1 491	86,5%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 405 753	2 314 701	2 051 525	91 052	3,9%
RESULTAT COURANT	-41 151	75 518	126 164	-116 669	-154,5%

QUEST CONSEILS VANNES
 SAS Cabinet COLIN HENRIO
 36A boulevard de la Résistance
 CS 92092
 56003 VANNES CEDEX
 Siret : 876 680 166 00041

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

EXCEPTIONNEL (En Euros)	2022/23	2021/22	2020/21	Variations N/N-1	
Participations exceptionnelles accordées					
Autres charges exceptionnelles	7 340	11 487	2 905	-4 147	-36,1%
Charges sur exercices antérieurs			4 244		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés			2 275		
Dotations aux amort. et provisions exceptionnelles					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 340	11 487	9 424	-4 147	-36,1%
Subvention privées exceptionnelles reçues					
Autre produits exceptionnels	127 904	293 613	166 438	-165 710	-56,4%
Rappel des ressources publiques					
Autres produits sur exercices antérieurs			5 791		
Produits de cessions d'éléments d'actif	150	3 585		-3 435	-95,8%
Quote-part except. subv. d'équipement amorties	83 143	84 322	95 554	-1 179	-1,4%
Reprises sur provisions exceptionnelles		21 270	46 253	-21 270	-100,0%
Transferts de charges EXCEP.					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	211 196	402 789	314 036	-191 593	-47,6%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	203 857	391 303	304 612	187 446	47,9%
RESULTAT EXERCICE	162 705	466 821	430 775	-304 115	-65,1%
TOTAL CHARGES DE L'EXERCICE	2 454 244	2 250 670	1 934 786	203 574	9,6%
TOTAL PRODUITS DE L'EXERCICE	2 616 949	2 717 490	2 365 561	-100 541	-3,7%

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Personnel bénévole					
TOTAL EMPLOI DES CONTRIBUTIONS RECUES					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL DES CONTRIBUTIONS RECUES					

L'ANNEXE

L'ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

INFORMATIONS GENERALES

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Un Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) est une association loi 1901 dont l'objet social est la gestion d'un établissement scolaire privé. L'OGEC est doté de deux organes :

- L'Assemblée Générale (AG), organe de délibération. Elle rend compte aux adhérents et détermine les grandes orientations.
- Le Conseil d'Administration (CA), organe d'administration. Il est élu par l'AG, gère l'établissement et élit le bureau (Président, secrétaire et trésorier).

Le Collège Sacré Coeur est un établissement exerçant sous tutelle Diocésaine et sous contrat d'association avec l'État dans le cadre la loi sur l'enseignement privé du 31 décembre 1959.

L'établissement dispense les activités suivantes :

- Collège
- Restauration

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les événements suivants ont eu une incidence significative sur les activités de l'Ogec et les comptes :

- Néant

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Évènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration mais qui n'ont pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture :

- Néant

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

DUREE ET DATE DE L'EXERCICE COMPTABLE

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

L'exercice N-1 a une durée de 12 mois.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La nomenclature comptable est celle recommandée par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique).

DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- Néant

CHANGEMENTS COMPTABLES

Changements de méthode comptable, changements de réglementation :

- Néant

Changements d'estimation, changements de modalités d'application :

- Néant

Corrections d'erreurs :

- Néant

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Tableau des mouvements des immobilisations : du 01/09/2022 au 31/08/2023

IMMOBILISATIONS		Valeur brute ouverture exerc.	Augmen-tations	Dimi-nutions	Virements de poste à poste	Valeur brute clôture exerc.	
Incor.	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations corporelles	6 479				6 479	
	TOTAL I	6 479				6 479	
Corporelles	Terrains	242 239				242 239	
	Constructions et IAA	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	9 193 997	330 955		491 860	10 016 811
	Installations techniques, matériels et outillages	1 234 995	8 539	5 871	36 923	1 274 585	
	Autres immos. Corporelles	Inst.générales, agencts, aménag.divers					
		Matériel de transport	5 790	10 500	5 790		10 500
		Matériel de bureau & informatique	43 650	1 692		5 832	51 173
		Mobilier	53 468				53 468
		Diverses					
	Immobilisations corporelles en cours	534 615	473 171		-534 615	473 171	
Avances et acomptes							
TOTAL II	11 308 753	824 856	11 661		12 121 948		
PU	Immobilisations grevées de droit						
	TOTAL III	11 308 753	824 856	11 661		12 121 948	
Financières	Participations	922				922	
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	565 100	65 500			630 600	
	TOTAL IV	566 022	65 500			631 522	
TOTAL GENERAL		11 881 254	890 356	11 661		12 759 949	

Les constructions en cours au 31/08/2023 se chiffrent à 442 552 €.

Les engagements restants se chiffrent à 1.07 M€.

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Seules les constructions font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement lourd de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Équipements pédagogiques lourds (par la taxe d'apprentissage)	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33,33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33,33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

Tableau des mouvements des amortissements : du 01/09/2022 au 31/08/2023

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur ouverture exerc.	Dotations	Amortiss. Sortis	Virements de poste à poste	Valeur clôture exerc.	
Incor.	Frais d'établissement						
	Autres immobilisations corporelles	6 479				6 479	
	TOTAL I	6 479				6 479	
Corporelles	Terrains et aménagements	122 277	10 263			132 540	
	Constructions et IAAA	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui	4 986 542	376 705			5 363 246
	Installations techniques, matériels et outillages	817 206	86 819	5 871		898 154	
	Autres immos. Corporelles	Inst.générales, agencets, aménag.divers					
		Matériel de transport	5 790	1 628	5 790		1 628
		Matériel de bureau & informatique	31 461	5 550			37 011
Mobilier		26 064	3 359			29 423	
Diverses							
	TOTAL II	5 989 339	484 324	11 661		6 462 002	
	TOTAL GENERAL	5 995 818	484 324	11 661		6 468 481	

DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIFS CIRCULANTS

Tableau des mouvements des dépréciations : du 01/09/2022 au 31/08/2023

OBJET DES DEPRECIATIONS		Valeur ouverture exerc.	Augmen- tations	Dimi- nutions	Valeur clôture exerc.
Dépréciations	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (familles, élèves)	11 472	2 763	3 145	11 091
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
TOTAL		11 472	2 763	3 145	11 091
Dotations et reprises	D'exploitation		2 763	3 145	
	Financières				
	Exceptionnelles				

ÉTAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ventilation des créances au 31/08/2023

ETAT DES CREANCES		Valeur brute	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	922		922
	Prêts	630 000		630 000
	Autres créances	600		600
	TOTAL I	631 522		631 522
Actif circulant	Fournisseurs, avances et acomptes	385	385	
	Créances sur usagers	44 815	44 815	
	Personnel et comptes rattachés	554	554	
	État et autres collectivités publiques	195 230	195 230	
	Fédérations, associations et apparentées			
	Charges constatées d'avance	52 672	52 672	
	Autres créances	1 506	1 506	
TOTAL II		295 161	295 161	
TOTAL GENERAL		926 683	295 161	631 522

ÉVALUATION DES PLACEMENTS

État au 31/08/2023

NATURE	Valeur brute	Valeur de marché	Plus-Value	Moins-Value
SICAV et FCP				
Bons de caisse et dépôts à terme	240 000	240 000		
Obligations				
Autres valeurs mobilières				
TOTAL GENERAL	570 000	570 000		

FONDS PROPRES

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé. L'amortissement constaté pour cet exercice est de 80 694 €.

La taxe d'apprentissage affectée à l'investissement est amortie par le compte de résultat en fonction de la durée de vie économique des biens, soit un amortissement de 2 448 € pour cet exercice.

Tableau des mouvements des Fonds propres : du 01/09/2022 au 31/08/2023

FONDS PROPRES		Valeur ouverture exerc.	Augmen- tations	Dimi- nutions	Virements de poste à poste	Valeur clôture exerc.
Fonds propres	Valeur du patrimoine intégré	1 773 437				1 773 437
	Fonds statutaires					
	Apports sans droit de reprise					
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
	Ecart de réévaluation					
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables					
	TOTAL FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE (1)	1 773 437				1 773 437
	Réserves statutaires					
	Réserves pour investissements	2 190 757	466 821			2 657 578
	Réserves de trésorerie					
Autres réserves						
TOTAL RESERVES (2)	2 190 757	466 821			2 657 578	
Report à nouveau (3)	1 470 626			466 821	1 937 446	
Résultat (4)	466 821	162 705		-466 820	162 705	
TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	5 901 640	629 526			6 531 166	
Autres fonds propres	Apports avec droit de reprise					
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables					
	TOTAL FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE (5)					
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	69 700				69 700
	Subventions d'équipement	920 177	30 095		-45 474	904 798
	Amortissement taxe d'apprentissage affectée à l'équipement	-66 836	-2 448			-69 284
	Amortissement subventions d'équipement	-614 067	-80 694		45 474	-649 288
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES (6)	308 973	-53 047			255 926	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II) = 5+6	308 973	-53 047			255 926	
TOTAL FONDS PROPRES (I+II)	6 210 613	576 478			6 787 092	

PROVISIONS**Pour risques :**

- Sans objet

Pour Pensions et obligations similaires :

- La provision pour indemnités de départ à la retraite a été évaluée à partir d'un taux d'actualisation de 3.6% et d'un taux de GVT de 4%. En application de la convention collective EPNL l'indemnité est calculée en référence à la section 9, article 6.3. Pour l'exercice clos le 31/08/2023, elle est évaluée à 48 147 €.

Pour gros entretien :

- Sans objet

Pour charges :

- Sans objet

Tableau des mouvements des Provisions : du 01/09/2022 au 31/08/2023

OBJET DES PROVISIONS		Valeur ouverture exerc.	Augmen- tations	Dimi- nutions	Valeur clôture exerc.
Provisions	Risques				
	Pensions et obligations similaires	35 577	12 668	98	48 147
	Gros entretien				
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL	35 577	12 668	98	48 147
Dotations et reprises	D'exploitation		12 668	98	
	Financières				
	Exceptionnelles				

FONDS DEBIES

Tableau des mouvements des Fonds dédiés : du 01/09/2022 au 31/08/2023

NATURE	Fonds à engager à l'ouvert.de l'exercice.	Augment. : engagements à réaliser	Diminution : Utilisation sur l'exercice	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice
Subventions de fonctionnement	1 439		1 439	
Dons manuels affectés				
Legs et donations affectées				
TOTAL GENERAL	1 439		1 439	

ÉTAT DES DETTES ET ASSIMILEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ventilation des dettes au 31/08/2023

ETAT DES DETTES	Valeur brute	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit ①	1 693 611	189 946	1 503 665
Avances et acomptes reçus des usagers	343	343	
Dettes fournisseurs	77 787	77 787	
Dettes fiscales et sociales	54 375	54 375	
Dettes sur immobilisations	139 036	139 036	
Autres dettes	9 934	9 934	
Produits constatés d'avance	2 634	2 634	
TOTAL GENERAL	1 977 721	474 056	1 503 665

① Emprunts souscrits en cours d'exercice :	0 €
Emprunts remboursés en cours d'exercice :	188 008 €

AUTRES PASSIFS

- Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

EFFECTIF SALARIES ET ENSEIGNANTS

La masse salariale est composée des salaires des personnels de droit privé. L'association n'étant pas soumise à la TVA, elle est redevable de la taxe sur les salaires.

Les enseignants sont, sauf cas spécifiques, contractuels d'État et rémunérés directement par lui.

Ventilation des effectifs en ETP : du 01/09/2022 au 31/08/2023

CATEGORIES	Ex 2022/23	Ex 2021/22	Ex 2020/21
Salariés	12	12	12
Enseignants	55	55	50
TOTAL GENERAL	67	67	62

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Chef d'Établissement, le Président et le Trésorier. Le Président et le Trésorier ne percevant aucune rémunération, communiquer la rémunération des trois plus hauts dirigeants reviendrait à donner une information individuelle préjudiciable à son caractère confidentiel (réponse ministérielle n°01630, J.O. Sénat).

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ventilation des honoraires : du 01/09/2022 au 31/08/2023

TYPE DE PRESTATION	Valeur TTC
Certification des comptes	5 134
Autres prestations	0
TOTAL GENERAL	5 134

RESULTAT EXCEPTIONNEL ET TRANSFERT DE CHARGES

Exercice du : 01/09/2022 au 31/08/2023

PRODUITS EXCEPTIONNELS SIGNIFICATIFS

- Subventions d'investissements virées au résultat : 83 k€
- Subvention Loi Falloux affectée au remboursement des emprunts : 61 k€
- Solde produits perçus d'avance de 15-16 à 18-19 : 59 k€
- Remboursement d'assurance sur sinistre : 6 k€

CHARGES EXCEPTIONNELLES SIGNIFICATIVES

- Charges de remises en état suite sinistre : 7 k€

TRANSFERTS DE CHARGES SIGNIFICATIFS

- Néant

AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS ET DONNES

Exercice du : 01/09/2022 au 31/08/2023

ENGAGEMENTS DONNES

- Néant

ENGAGEMENTS REÇUS

- Néant

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août
2023**

Aux membres de l'Association OGEC COLLEGE SACRE CŒUR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Vannes, le 27 novembre 2023

**Le Commissaire aux Comptes
CABINET COLIN HENRIO
Mickaël GOUVARY**

